

**NP 4.2 - ANNEXE A**  
**INSCRIPTION DE L'ASSOCIATION A LA NETCOUPE - FFVV**  
**SAISON 2016**

**BAREME DES DROITS D'INSCRIPTION A LA NETCOUPE :**

<b>Nombre de licences annuelles « Passion » de l'année précédente</b>	<b>Montant de la cotisation</b>
Moins de 30	20 Euros
De 31 à 60	50 Euros
De 61 à 100	80 Euros
De 101 à 200	102 Euros
Plus de 200	155 Euros
<b>Nouvelles associations créées en 2015 ou 2016</b>	<b>20 Euros</b>

Le nombre de licences annuelles « Passion » est le **critère** retenu pour apprécier la **taille** de l'association.

Ce critère est utilisé pour le calcul des droits d'inscription.

**Toutes les performances des pilotes doivent être enregistrées sur le site de la NetCoupe :**  
<http://www.netcoupe.net/>

L'association affiliée à la FFVV envoie, chaque année, le formulaire et les droits d'inscription à la NetCoupe.

**Pour les clubs affiliés à la FFVV et cotisants à la NetCoupe auprès de la FFVV :**

- Les clubs cotisants à la NetCoupe apparaissent en ligne dans le classement club général France.
- **Les clubs affiliés à la FFVV et cotisants à la NetCoupe figurent dans le bilan sportif annuel FFVV.**  
La FFVV se charge d'extraire en fin d'année des résultats de la NetCoupe le bilan annuel (points, km, ...) des clubs cotisants.

**Pour les clubs non cotisant à la NetCoupe auprès de la FFVV :**

- Les clubs non cotisants n'apparaissent pas en ligne dans le classement club général France.
- **Les clubs non cotisants ne figurent pas dans le bilan sportif annuel FFVV.**

Penser à envoyer votre inscription à la FFVV au plus tôt afin que votre club figure dès les premiers cumulus dans les classements en ligne de la NetCoupe

A RENVOYER COMPLETE A LA FFVV

**BULLETIN D'INSCRIPTION à la NETCOUPE - FFVV 2016**

*A renvoyer accompagner de votre règlement à la FFVV*  
55 Rue des Petites Écuries 75010 Paris

L'association

déclare participer à la NetCoupe2016 et vous fait parvenir

un chèque de

euros

correspondant aux droits d'inscription (\*) pour

Licences « passion » (\*)

L'inscription à la NetCoupe implique :

- l'acceptation du règlement dans un esprit sportif et fair-play !
- le respect des règles de l'air,
- la mise à disposition des attestations de vols en cas de contrôles.

Le Commissaire Sportif responsable de la NetCoupe au sein de l'association est Madame ou Monsieur :

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

Pour devenir responsable club et administrer l'ensemble des vols et pilotes du club : le pilote doit en faire la demande sur [www.netcoupe.net](http://www.netcoupe.net)

Date

Le Président de l'association

(\*) Nombre de licences annuelles « Passion » de l'année précédente - Lire la page 1 du présent document.

A RENVOYER COMPLETE A LA FFVV